COMMUNE DE BASSAN

COMPTE-RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/02/2018

Membres Présents:

A.BIOLA/D.AMADOR/MC.PINOL/B.JULIEN/E.DUCHESNE/C.PUECH/C.CHAZOULLE/C.CHABRAT/
J.PIQUEMAL/S.RATIE/M.RASCOL/G.CAUSSIDERY/V.CANALS/L.MANTION/C.VINDRINET/M.SANCHEZ

Membres Absents excusés: S.AMIGO (procuration donnée à D.AMADOR)/ N.CERVERA/M.PAGET

Secrétaire de Séance: MC. PINOL

Approbation à l'unanimité de compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11-01-2018

1- FINANCES:

FINANCEMENT DE L'AIRE DE LAVAGE DES MACHINES AGRICOLES

1- Prêt à taux fixe sur 10 ans de 95 000.00 €

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat proposé par la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon d'un montant de 95 000 €.

Cet emprunt est un prêt sur 10 ans pour la réalisation de l'aire de lavage des machines agricoles. C'est un prêt à taux fixe de 1.20 %, la périodicité de remboursement est trimestrielle et les frais de dossier sont de 0.15 %.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que les viticulteurs adhérant à l'aire de lavage participent remboursement du capital à hauteur de 48 %.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des dispositions du contrat de prêt et délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes du contrat proposé par la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat et toutes les pièces du dossier et reçoit pouvoir à cet effet.

2- Prêt relais FCTVA sur 2ans de 92 000.00 €

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat de prêt relais proposé par la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon d'un montant de 92 000 €.

Cet emprunt est un prêt sur 2 ans, pour préfinancer la TVA de la réalisation de l'aire de lavage des machines agricoles, sur la base d'un taux fixe à 0,65 % et 0.15 % de frais de dossier.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des dispositions du contrat de prêt et délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes du contrat proposé par la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat et toutes les pièces du dossier et reçoit pouvoir à cet effet.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08-02-2018 (SUITE N°1)

3- Ligne de trésorerie préfinancement de la subvention

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat de ligne de trésorerie proposé par la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon d'un montant de 200 000 €.

Cette ligne de trésorerie sur 1 an servira à financer les travaux de l'aire de lavage des machines agricoles dans l'attente du versement de la subvention accordée à la commune pour ce projet d'un montant de 357 000.00 € qui ne sera versée qu'une fois les travaux terminés et les contrôles des organismes financeurs (Département, Agence de l'Eau, Région pour les fonds européens) réalisés.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des dispositions du contrat de prêt et délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes du contrat proposé par la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat et toutes les pièces du dossier et reçoit pouvoir à cet effet.

2- RESSOURCES HUMAINES :

1-Création d'un poste de technicien principal de 2ème classe à temps complet

Approbation, à l'unanimité, de la création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01-03-2018 suite à l'avancement de grade d'un agent.

3-CONVENTIONS:

1-Contrat de bail de location pour l'ostéopathe

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le projet de contrat de bail professionnel avec Monsieur Ghislain MACOU

Le local professionnel est constitué d'une partie de la cellule commerciale C3S en RDC de 19.92 m² de l'immeuble MARSYAS sud auquel s'ajoute 15.09 m² de parties communes (Salle d'attente WC) répartis au prorata de la superficie de chacun des locaux professionnels de la cellule C3 (20.39 m² et 15.80m²).

Le montant mensuel du loyer est fixé à 278.00 € pour une durée de 6 ans, révisable en fonction de l'indice de références des activités tertiaires. A l'issue de cette période, le bail sera reconduit pour la même durée.

En sus du montant du loyer, il sera demandé une provision pour charges (électricité, ordures ménagères, maintenance de la climatisation, frais de copropriété) de 40 € par mois. Une régularisation sera effectuée chaque année au vu des coûts réels de ces charges.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter les termes du contrat de bail professionnel, avec l'ostéopathe Monsieur Ghislain MACOU.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de son Président et délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes du contrat de bail professionnel avec l'ostéopathe.
- AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08-02-2018 (SUITE N°2)

2-Contrat de bail de location avec l'orthophoniste

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le projet de contrat de bail professionnel avec Madame Milène MOUSSAY

Le local professionnel est constitué d'une partie de la cellule commerciale C3S en RDC de 20.39 m² de l'immeuble MARSYAS sud auquel s'ajoute 15.09 m² de parties communes (Salle d'attente WC) répartis au prorata de la superficie de chacun des locaux professionnels de la cellule C3 (19.92 m² et 15.80m²).

Le montant mensuel du loyer est fixé à 285.00 € pour une durée de 6 ans, révisable en fonction de l'indice de références des activités tertiaires. A l'issue de cette période, le bail sera reconduit pour la même durée.

En sus du montant du loyer, il sera demandé une provision pour charges (électricité, ordures ménagères, maintenance de la climatisation, frais de copropriété) de 40 € par mois. Une régularisation sera effectuée chaque année au vu des coûts réels de ces charges.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter les termes du contrat de bail professionnel, avec l'orthophoniste Madame Milène MOUSSAY.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de son Président et délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes du contrat de bail professionnel avec l'orthophoniste.
- AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

3-Fixation du prix du loyer du 3ème local professionnel du cabinet médical

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante de fixer le montant du loyer du 3^{ème} local professionnel de la cellule commerciale C3S du Marsyas Sud.

Le local professionnel est constitué d'une partie de la cellule commerciale C3S en RDC de 15.80 m² de l'immeuble MARSYAS sud auquel s'ajoute 15.09 m² de parties communes (Salle d'attente WC) répartis au prorata de la superficie de chacun des locaux professionnels de la cellule C3 (20.39 m² et 19.92m²).

Monsieur le Maire propose de fixer le montant du loyer de ce local professionnel selon les mêmes critères que celui du local professionnel de l'ostéopathe et de l'orthophoniste à savoir 220 € par mois.

En sus du montant du loyer, il sera demandé une provision pour charges (électricité, ordures ménagères, maintenance de la climatisation, frais de copropriété) de 40 € par mois. Une régularisation sera effectuée chaque année au vu des coûts réels de ces charges.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'avant de louer ce local commercial le bail professionnel sera soumis à son approbation.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de son Président et délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les propositions de Monsieur le Maire

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNIICIPAL DU 08-02-2018 (SUITE N°3)

4 - SUBVENTIONS :

1 – Subvention à l'Association Les Lieux du Liens

Approbation à l'unanimité de la modification du montant de la subvention à verser à l'Association Les Lieux du Liens pour l'année scolaire 2017-2018 : suite à l'obtention d'une aide du département le financement de la Commune est ramené à 2 000.00 € (3000.00 € initialement).

5) QUESTIONS DIVERSES:

- 1- Point sur les travaux de l'aire de lavage
- 2- Mise en service du nouveau site internet
- 3- Date du prochain Conseil Municipal le 13-03-2018

Les Membres Présents Le Maire : Alain BIOLA